



Envoyé en préfecture le 05/09/2023  
Reçu en préfecture le 05/09/2023  
Publié le  
ID : 001-210101739-20230904-2023\_175\_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Signature d'un bail d'habitation avec Mme Estelle CHARRON, enseignante au collège Georges CHARPAK, pour le logement T2 sis 62 rue de l'Horloge à Gex, couvrant la période du 5 septembre au 4 octobre 2023 (3.3)**

Service : *Direction générale des services (MM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**VU** le bail de location ci-joint,

**CONSIDÉRANT** la demande de Madame Estelle CHARRON occupant les fonctions d'enseignante au collège Georges CHARPAK à Gex et qui ne dispose pas, actuellement, de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

DÉCIDE

**DE SIGNER** le bail d'habitation ci-annexé avec Madame Estelle CHARRON pour la période du 05/09/2023 au 04/10/2023, pour un T2 sis 62 rue de l'Horloge à Gex d'une surface utile de 41 m<sup>2</sup> et moyennant un loyer mensuel, révisable annuellement, fixé à 250,10 euros.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 4 septembre 2023.  
Le maire,  
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 05 septembre 2023, publiée sur le site internet de la ville le 05 septembre 2023.